

X071.63

4595

PL/m-thm .

Strasbourg, le 12 mars 1962.

Cher Ami,

A mon retour de convalescence, je trouve votre lettre du 20 février: elle m'embarrasse un peu; en effet, la question de l'Hymne Européen est posée depuis 1949 et elle est loin d'être résolue. Une vingtaine de projets se trouvent dans mes archives. La C.S.C.A. a essayé d'en lancer un en 1958 et a même fait enregistrer cet hymne sur disque par la musique de la Garde Républicaine de France; elle a utilisé cet hymne à l'Exposition de Bruxelles. Nous avons utilisé comme indicatif des émissions du Conseil de l'Europe, pendant plusieurs années, un passage de "Royal Fireworks" de Haendel que nous avions également comme hymne pendant l'Exposition de Bruxelles. Malheureusement, la Radiodiffusion-Télévision Française nous a repris cet indicatif pour souligner toutes les images montrant l'actuel Chef de l'Etat. Depuis plusieurs années, le Comte Coudenhove propose l'"Hymne à la Joie" de Beethoven. Je crois personnellement qu'il faudrait reprendre, en effet, une oeuvre existante et très connue, ce qui éviterait les efforts nécessaires pour départager les hymnes proposés.

Il y a évidemment une autre solution dont vous pourriez prendre l'initiative: ce serait de déposer une motion sur le bureau de l'Assemblée demandant l'adoption d'un Hymne Européen et de mettre l'affaire en discussion. Je pourrais soumettre un dossier à la Commission qui serait chargée de l'examen de l'affaire, mais je ne vous cache pas que c'est une entreprise qui m'effraierait.

Veillez me croire, cher Ami, votre bien cordialement dévoué.

Paul M.G. LEVY,  
 Directeur de l'Information.

P.S. Je vous renvoie ci-joint la lettre de votre correspondant. Je comprends le souci qu'il a de faire réussir son oeuvre, mais vous vous rendez compte de la difficulté du problème!

M. A. MOLTER,  
 Sénateur,  
 Onneganckstraat 66,  
 ANVERS. Belgique.